

SECTION DE VENDEE

CHSCT

La Roche Sur Yon, le 29 mars 2022

Monsieur le président,

Au moment d'écrire ces lignes, nous avons appris que le réchauffement climatique risquait, éventuellement, d'atteindre le point d'indice. C'est un sale temps pour la planète, mais peut-être un début de bonne nouvelle pour notre rémunération.

En tout cas, notre pouvoir d'achat n'a pas attendu l'actuelle crise pétrolière pour dégringoler. **Solidaires Finances Publiques** reste fortement impliqué sur la question du pouvoir d'achat au travers de l'action nationale « Exigeons notre dû » : pour une augmentation massive du point d'indice et de tout le système indemnitaire, sans compter la revalorisation des frais de déplacement à sa juste valeur rendue urgentissime, quand le litre d'essence et de gazole dépasse allègrement les 2€ par litre !

Le 14 mars, la ministre de la transformation et de la fonction publiques a présenté le premier plan 2022-2025 sur la santé au travail de la fonction publique. Il est présenté, après deux ans de réflexion, avec l'ambition affichée d'améliorer durablement la prévention des risques professionnels. Cependant, il ne prévoit pas de moyens pour permettre sa mise en œuvre et n'imposera aucune mesure aux employeurs publics. Comme souvent, beaucoup d'annonces et peu d'effets !

En ce qui concerne la dissolution prochaine du CHSCT dans le Comité Social d'Administration (le CSA), un petit rappel nous apparaît opportun. Le CHSCT, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est l'aboutissement d'un long processus historique. Ainsi, fidèle à l'esprit du programme du Conseil national de la Résistance, la loi du 11 octobre 1946 a imposé aux employeurs la création et le financement de services médicaux dans l'entreprise. Les lois Auroux du 23 décembre 1982 ont apporté leur pierre à l'édifice, pour aboutir à la création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). L'évolution récente y a ajouté le volet dialogue social qui permet d'informer, de recueillir des avis et donner aux représentants du personnel des outils d'action. Le maître mot restant la prévention. Car c'est bien l'idée de prévention qui a guidé la création des CHSCT, au travers, par exemple les visites de sites, l'examen du registre Santé et Sécurité au Travail, ou encore l'examen des fiches de signalement. Plus qu'hier, ces points revêtent aujourd'hui une importance particulière. C'est en effet très largement à travers ces documents que l'on décèle désormais le malaise et l'inquiétude des agents de notre administration. La mise en place du Nouveau Réseau de Proximité n'a fait qu'exacerber une situation déjà très compliquée. La peur du lendemain touche quasiment tous les services, la démotivation est prégnante. Soumis depuis près de 20 ans aux restructurations, à des vagues successives de

suppressions de postes et à une hausse de la charge de travail, les agents des Finances Publiques subissent une dégradation continue et préoccupante de leurs conditions de travail.

Le CHSCT, en tant qu'instance distincte aborde des sujets qui complètent ceux évoqués en Comité Technique Local. En ce sens, il constitue un révélateur de l'état d'esprit et de l'atmosphère des services. Une sorte de baromètre social informel. Ainsi, nous ne comprenons pas le remplacement du CHSCT par les Formations Spécialisées (FS) au sein du CSA. Nous ne pouvons qu'espérer que ce dispositif sera extraordinaire et permettra d'annihiler tous les effets néfastes liés à la mise en place du NRP pour ainsi justifier ce remplacement.

Concernant l'ordre du jour de cette séance plénière du CHSCT, nous constatons qu'il est copieux. Ceci révèle bien toute l'importance de cette instance. Aussi, pour laisser le maximum de temps aux débats, nous avons pris la décision d'adresser notre liminaire par mail, la veille du CHSCT, à l'ensemble des participants.

Lors de ce CHSCT, nous verrons les sujets institutionnels comme le budget, l'étude des différents registres et fiches, le rapport 2020 du médecin de prévention. Ce dernier nous donne l'occasion de saluer son travail et son implication au service de l'ensemble des agents.

Nous aurons l'occasion d'examiner plus en détail la feuille de route du Secrétariat Général. En effet, la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail pour 2022 met l'accent sur la prévention et reconnaît les risques sur la santé engendrés par les réorganisations. Nous espérons que nous pourrons ainsi mettre en place des actions de prévention concernant les télétravailleurs, les risques psychosociaux, ...

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la meilleure des préventions serait l'abandon de tous les projets qui mettent à mal nos missions, qui saccagent le maillage territorial et qui génèrent des risques psychosociaux. De même, nous appelons à l'arrêt de la logique comptable de réduction des coûts, l'automatisation à outrance, le torpillage de la séparation ordonnateurs/comptables. De plus, le développement de l'intelligence artificielle ne doit pas devenir l'alpha et l'oméga des futures réformes. Elle peut être un formidable outil au service de l'Homme mais ne doit en aucun cas le remplacer, pas plus que le télétravail ne doit se substituer à de véritables services.

Nous interviendrons en détails dans le cadre des débats sur les opérations immobilières relatives à la fusion des SPF et du SGC Yon-Vendée.

Nous avons demandé un point sur la situation des travaux à l'accueil du CDIF de la Roche sur Yon. Il nous apparaît important de pouvoir en évaluer l'impact sur les collègues.

Le suivi de la campagne du DUERP sera l'occasion pour nous de demander le rappel aux collègues du chemin d'accès aux fiches de signalement. Trop souvent, les collègues semblent ignorer où les trouver. Or, il est important qu'aucun signalement ne soit omis.